

## Dispositif de financement des collectivités locales sur fonds d'épargne

### Le livret A utile au développement des territoires

Avec la mise en œuvre d'une enveloppe de 20 Md€ pour la période 2013-2017, la Caisse des Dépôts renforce son rôle de financeur des collectivités locales grâce à ses prêts de long terme sur fonds d'épargne. L'épargne des Français collectée sur le livret A et le LDD sert ainsi au financement de projets structurants pour l'attractivité des territoires et le déploiement des services publics indispensables pour compléter l'offre de logements abordables. Rappelons que la Caisse des Dépôts assure grâce à ses prêts sur fonds d'épargne 70 % du financement des logements sociaux.

<b>Thématiques financées</b>	<b>Transports</b> <b>Eau et assainissement</b> <b>Déchets</b> <b>Travaux de prévention des inondations</b> <b>Réseaux numériques de très haut débit</b> <b>Enseignement supérieur</b> <b>Hôpitaux</b> <b>Rénovation des bâtiments publics</b> <b>Subventions apportées pour la construction de logements sociaux</b>
<b>Ventilation</b>	5 Md€ engagés par an maximum
<b>Tarifification</b>	Taux du livret A + 130 points de base
<b>Durée</b>	De plus de 20 à 40 ans
<b>Index</b>	Livret A ou inflation
<b>Quotité de financement</b>	50 % du besoin d'emprunt
<b>Contreparties éligibles</b>	Collectivités territoriales et groupements, établissements publics de santé, établissements publics universitaires, sociétés publiques locales et SEM, sociétés de projets dans le cadre de PPP.

### La Caisse des Dépôts acteur de référence du financement de long terme

Cette nouvelle enveloppe s'inscrit dans le prolongement des enveloppes de financements thématiques mises en œuvre par la Caisse des Dépôts depuis 2004. Sur l'ensemble de ces enveloppes ce sont 12 Md€ de prêts qui ont financé plus de 300 projets sur l'ensemble du territoire, entre 2004 et 2012.

Les champs d'intervention, établis en concertation avec les pouvoirs publics, se répartissaient en enveloppes spécifiques dédiées : au développement des infrastructures de transports (4 Md€ sur 2004-2008 puis 7 Md€ sur 2009-2013 ; au parc immobilier hospitalier (2 Md€ sur 2008-2012) ; au patrimoine immobilier universitaire (1 Md€ sur 2009-2013) ; à la mise aux normes des stations d'épuration des eaux usées (1,5 Md€ sur 2008-2012).

Depuis près de 10 ans, l'offre de financement proposée par la Caisse des Dépôts a évolué pour s'adapter aux besoins des emprunteurs (collectivités locales, établissements publics, sociétés de projets) : prêts mobilisables sur plusieurs années, amortissables sur le long terme (entre 30 et 40 ans), proposés sur plusieurs index, montages en partenariats public-privé ou public-public.